



## Les enclos de Flandre

L'habitation typique du Westhoek est l'hofstede – hof signifiant enclos en flamand – cette ferme isolée en forme de U, constituée de plusieurs ensembles séparés, principalement la maison, l'écurie et la grange. En fonction de la superficie des terres, se distinguent l'hofstede simple qui a un ou deux corps de bâtiments ; l'hofstede normale qui en comp-

tingue par le caractère donné par chaque propriétaire à son habitation. Généralement la vaste grange protège la cour où trône le fumier vers lequel s'ouvre les portes des étables regroupées sous un bâtiment parallèle à la grange, de l'autre côté de la cour. Quelques rares fermes, datant du XVIII<sup>e</sup> siècle et du XIX<sup>e</sup>, possèdent encore leurs



Ferme (hofstede) du Mont Noir.

rend trois et l'hofstede complexe qui en rassemble quatre ou cinq. La distance qui sépare chaque construction est fonction de l'espace nécessaire au passage d'une brouette, soit 1,50 à 1,80 m ou d'une charrette à foin soit 3,50 à 5 m. Un intervalle qui, en cas d'incendie, sert de coupe-feu.

Le plus souvent orientée sud-est, perpendiculaire au soleil de 10 h (heure de soleil), l'hofstede se dis-

murs en torchis et leur toit de chaume. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les fermiers utilisèrent les briques pour les façades et les pannes pour les années 1960, il fallut réaménager l'espace intérieur afin de l'adapter au nouveau matériel agricole, tout en préservant l'apparence originale de la ferme. Un goût du travail bien fait qui sied tant aux habitants de la Flandre.



Arrachage du lin.

# à PIED dans le NORD

## Cœur de Flandre



il était une fois les Monts de Flandre...

Toutes les informations pratiques mentionnées couvrent un périmètre de 10 km autour du circuit.

### Activités et curiosités

**Bailleul** : Musée Benoît de Puydt (03.28.49.12.70), Maison de la Dentelle (03.28.41.25.72 / 03.28.43.81.00), visites des jardins du Centre de Phytosociologie en saison (03.28.43.81.00), visites de la ferme-brasserie Beck (03.28.49.03.90), visites guidées thématiques de la ville en saison (03.28.43.81.00).

**Boeschèpe** : Visites du Moulin de l'Ingratitude ou « Ondankmeulen » (03.28.42.50.24), promenades en attelage (03.28.42.51.00).

**Godewaersvelde** : Site de l'Abbaye du Mont des Cats (boutique de produits du terroir 03.28.43.83.60).

**Saint-Jans-Cappel** : La Flandre à dos d'âne toute l'année sur rendez-vous (03.28.48.78.48), Musée Marguerite Yourcenar en saison (03.28.42.20.20), Parc Départemental du Mont Noir (03.28.42.55.02), promenades à cheval ou en calèche (03.28.49.00.10).

**Steenvoorde** : Visites des Moulins Drievenmeulen et Noordmeulen sur rendez-vous (03.28.42.97.98), Maison des Automates « Les Gigottes Automates » (06.74.30.43.08).

**Steenwerck** : « Poterie du Vieux-Bac » (03.28.49.92.62), promenades en roulotte et circuit botanique en saison sur rendez-vous (03.28.44.20.04), musée de la Vie Rurale (03.28.50.33.80).

**Terdegem** : Visites du Moulin de la Roomme sur rendez-vous (03.28.43.45.81), visites du « Steenmeulen », du musée rural flamand sur rendez-vous (03.28.48.16.10).

### Manifestations annuelles

**Bailleul** : Carnaval le week-end de Mardi gras (03.28.43.81.00), Fête de l'Épouvantail en juillet (03.28.43.81.00).

**Berthen** : Fête de l'Attelage le 15 août (03.28.42.51.00).

**Boeschèpe** : Fête à l'ancienne en août (03.28.42.51.25).

**Godewaersvelde** : Fête du Cochon en août (03.28.42.50.06), Fête de la Saint-Hubert en octobre (03.28.43.81.00).

**Saint-Jans-Cappel** : Feux de la Saint-Jean en juin (03.28.50.38.50), Fête des Moissons en août (03.28.41.25.29).

**Steenvoorde** : « Mei Feest » fête agricole en mai, Fête du Houblon en octobre (03.28.49.77.77).

**Steenwerck** : Journée des métiers d'autrefois en mai, la biennale de poterie et le Salon du tourisme en mai (03.28.40.20.04), Fête du cheval de trait en juin (03.28.44.20.04), Fête de l'eau et Fête des Chus (épouvantails remplis de pétards) en juin (03.28.49.94.78), Journée des produits du terroir en août (03.28.40.20.04).

**RDV Nature et Patrimoine** : Découvrez la faune, la flore, le patrimoine du département grâce aux sorties guidées gratuites du Conseil Général du Nord (brochure disponible au 03.20.57.59.59).

**« Retables de Flandre »** : Les églises flamandes renferment d'extraordinaires retables, visites guidées sur rendez-vous (03.28.68.69.78).

### Hébergements-Restauration

Pour des hébergements et lieux de restauration, informations et brochures disponibles dans les Offices de Tourisme et au CDT Nord.

### Renseignements

**Office de Tourisme des Monts de Flandre à Bailleul** : 03.28.43.81.00.  
**Office de Tourisme de Steenwerck** : 03.28.40.20.04.

### Renseignements complémentaires

Comité Départemental du Tourisme  
6, rue Gauthier de Châtillon - BP 1232 - 59013 LILLE Cedex 03.20.57.59.59  
Retrouvez toute l'information touristique sur le site du CDT : [www.cdt-nord.fr](http://www.cdt-nord.fr) où cette fiche de randonnée est également consultable et téléchargeable gratuitement.



# à PIED dans le NORD

## Cœur de Flandre



## N° 19

### Sentier de Berthen Boeschèpe, Berthen (10 km - 2 h 30 à 3 h 40)

il était une fois les Monts de Flandre...



Paysage des Flandres.

1

**Randonnée Pédestre**  
**Sentier de Berthen** :  
10 km

**Durée** : 2 h 30 à 3 h 40

**Départ** : Berthen : église, parking

**Balises** : jaune

**Carte IGN** : 2403 Ouest

### L'avis du randonneur :

*Cheminez entre Mont des Cats, Mont Boeschèpe et Mont Kokereel au cœur d'un typique paysage flamand. Les vestiges des haies et des houblonnières du Houtland jalonnent le parcours.*

*En période de pluie, le port de chaussures étanches s'avère indispensable.*



Champ de lin en Flandre.

2

Rédactrice : Aline Adck - Création : Penez Edition - Lille

Credit Photos : 1, 2, 3 : P. Cheuva - 4 : P. Houzé



# Sentier de Berthen

(10 km - 2 h 30 à 3 h 40)

Départ : Berthen : église, parking.

**1** Empruntez la RD 10 en direction de Saint-Jans-Cappel et tout de suite à droite la rue de Godewaersvelde. Allez tout droit durant 1 400 m.

**2** A la chapelle Notre-Dame de Consolation – chaque dernier vendredi du mois de mai, le curé de Berthen vient y prier avec des fidèles – prenez à droite le sentier piétonnier puis empruntez à gauche la route. Après un coude à droite, à l'intersection dirigez vous à droite vers Boeschèpe.

**3** Obliquez à droite sur le chemin – notez au sol le grès ferrugineux qui constitue la tête dure des monts de Flandres – puis montez la route à gauche sur le flanc du Mont Boeschèpe. A l'intersection suivante, suivez à droite la rue de

la Montagne. En chemin le blockhaus constitue un témoignage du conflit 39-45 mais également un belvédère remarquable sur les deux versants du Mont Boeschèpe : au nord, le moulin de Boeschèpe et l'horizon belge, au sud les beffrois de Bailleul et Armentières et au loin par temps clair les terrils du bassin minier. En vue de la RD 10, suivez à gauche la rue en impasse.

**4** Effectuez un crochet droite / gauche sur la RD 10 et empruntez le chemin piétonnier menant au Mont Kokereel. Koken signifie bouillir en flamand : au XVI<sup>e</sup> s. de nombreux supplices auraient été infligés au cours des guerres de religion... A la route, prenez à gauche et, à l'intersection suivante, à droite la rue du Mont Kokereel. Après 1 km, tournez deux fois à droite et retrouvez Berthen.

## Suivez le guide !

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



Echelle : 0 250 500 m

1

2

3

4

5

6

7

- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers.
- Protégez la faune, la flore et l'environnement ; emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour causes de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou dépliant), contactez le CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD, Direction du Sport, du Tourisme et des Espaces Naturels, Hôtel du Département - 59047 LILLE CEDEX (03.20.63.53.89) [pdipr@cg59.fr](mailto:pdipr@cg59.fr)

